

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 07 mai 2024 à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil - Mairie

Présents :

Mme BERTONNIER Véronique, M. BOUQUET Pascal, M. CHATEAUGIRON Bernard, M. DERAINE Jean-Michel, Mme DILLENSEGER Nadine, M. GOUBIL Laurent, Mme HEBERT Dominique, Mme JOLLY Monique, Mme POITEVIN Maryline, Mme TRAIN Éliane, M. CARPENTIER Thierry,

Procuration(s) : M. COVELA Benoit donne pouvoir à M. CHATEAUGIRON Bernard, Mme HEGUI Nadine donne procuration à Mme DILLENSEGER Nadine,

Absent(s) : M. KURZAWA Thibault,

Excusé(s) : M. BOUQUET Jean-Luc, M. COVELA Benoit, Mme HEGUI Nadine,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme TRAIN Eliane,

Président de séance : CHATEAUGIRON Bernard

1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09/04/2024

Monsieur Le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 09/04/2024.

2 – Décision modificative n°1 en investissement et fonctionnement

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la suite d'une erreur de saisi lors du budget primitif 2024, il convient de modifier les opérations reportées en recettes d'investissement (8 452.41 euros) vers les opérations de dépenses et d'un changement d'imputation budgétaire sur la nature 2128 (agencements et aménagements de terrains) en lieu et place du 2188 (autres immobilisations incorporelles) pour les travaux du City Stade.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
001 (001) : Déficit d'investissement reporté	8 452,41	001 (001) : Excédent d'investissement repor	-8 452,41
2128 (21) - 238 : Autres agencements et am	91 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	16 904,82
2188 (21) - 238 : Autres immobilisations co	-91 000,00		
	8 452,41		8 452,41

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	16 904,82		
615221 (011) : Bâtiments publics	-8 452,41		
615231 (011) : Voiries	-8 452,41		
	0,00		
Total Dépenses	8 452,41	Total Recettes	8 452,41

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Valide les modifications du budget primitif 2024,**
- **Valide le changement d'imputation budgétaire pour le City Stade,**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**

2 bis – Délibération portant sur le prêt relais du City Stade

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de solliciter un prêt relais pour le financement du commencement des travaux dans l'attente du versement des subventions.

Le Maire présente les trois propositions de prêt relais d'un montant de 56000.00 euros :

Libellé	Crédit Agricole	Crédit Mutuel	Caisse d'Épargne
Montant	56 000 €	56 000 €	56 300 €
Durée en mois	24 mois	24 mois	24 mois
Taux	4.18%	4.05 %	3.94%
Frais de dossier	150 €	200 €	200 €
Total des intérêts	4 682 €	4 536 €	4 436 €

Le Conseil Municipal décide de choisir la proposition la plus intéressante de la Caisse d'Épargne.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **Valide la proposition de prêt relais de la Caisse d'Épargne,**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**

3 – Délibération portant sur le déclassement d'une partie de voirie rue « Pierre Charles Lefranc) entre les parcelles cadastrées AE 533 et AE 596 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un administré a émis le souhait d'acquérir une partie de voirie attenante à leur propriété et qui n'est pas destinée à la circulation. Cette option de vente nécessite le déclassement de cette partie du domaine public au domaine privé communal avant toute cession entre les parcelles cadastrées AE 533 et AE 596 rue Pierre Charles Lefranc d'une contenance d'environ 105 m² (sous réserve d'arpentage).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **De valider le déclassement du délaissé de voirie constituant l'ensemble de la parcelle visée ci-avant avec effet immédiat,**
- **De charger Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution à la présente délibération,**

4 – Devis entreprises GEAY et LABRIEUX FRERES

A la suite de la visite de contrôle de la société DERKA, le Maire fait part au Conseil Municipal du besoin de remplacer l'alarme incendie de la salle des fêtes.
La société LABRIEUX FRERES propose un devis d'un montant de 2 403.48 € HT.

Le maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de poser des films solaires sur les baies vitrées de la restauration scolaire afin de faire baisser la température de la salle.
La société GEAY propose cette prestation sous le devis n°D240423202 pour un montant de 1668.00 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **De valider les deux devis,**
- **D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision,**

5 - Questions diverses

- Fourniture et remplacement du switch à la mairie ; validé par le CM
- Délibération pour la cession du chemin non recensé,
- Election du 09/06/2024 : proposition de créneaux pour la tenue du bureau :
 - Véronique BERTONNIER de 10h30 à 13h00
 - Maryline POITEVIN de 10h30 à 13h00
 - Dominique HEBERT de 15h30 à 18h00

Délibération n°2024MAI024 - Cession d'un chemin non recensé « rue Pierre Charles Lefranc » (délibération validée lors du CM du 31/10/2023)

Cession d'un chemin non recensé « rue Pierre Charles Lefranc »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la cession d'un chemin non recensé et non cadastré situé « rue Pierre Charles Lefranc » pour la somme de cent euros (100 euros). Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la cession du chemin « rue Pierre Charles Lefranc »,**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.**

Après un tour de table, chaque conseiller a pu s'exprimer, le Maire déclare la séance levée à 21h25.

Le secrétaire de séance



Ainsi et délibéré en mairie, les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme
Fait à Varzay le 13 mai 2024
Le Maire,